

RAPPORT ANNUEL

2019-2020



RAPPORT ANNUEL DE L'ÉCOLE DE L'ODYSSÉE

2019-2020

1. OBJECTIFS DU DOCUMENT

La Loi sur l'instruction publique (LIP) oblige les établissements scolaires à rendre des comptes aux parents de leurs élèves et à la communauté. Le rapport annuel des écoles et des centres est le plus important des outils de reddition de comptes utilisés par les établissements.

L'article 82 de la LIP prévoit que le conseil d'établissement (CE) doit préparer et adopter un rapport annuel contenant un bilan de ses activités.

Par ailleurs, la LIP prévoit aux articles 74, 75 et 83 que le conseil d'établissement adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation. Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.

De plus, l'article 83.1 de la LIP impose au conseil d'établissement de procéder annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Le présent document vise à fournir aux établissements des éléments d'informations utiles pour les guider dans la préparation et l'élaboration des rapports annuels. Il propose notamment quelques éléments qui devraient faciliter le travail des auteurs. De plus, il indique la date limite à laquelle les rapports doivent être complétés et les moyens de diffusion.

2. LE CADRE LÉGAL

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 74 « Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite éducative ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.

Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite éducative. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire. ».

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 75 « Le conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école.

Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école. Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication. » [Version à jour le 15 juin 2020] Art. 82 « Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire ».

Art. 83 « Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Art. 83.1 « Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.

Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. »

Art. 457.4 « Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par le centre de services scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par le centre de services scolaire, de tout type de document qu'il détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables. »

[Nouvel article en vigueur le 1er juillet 2020] Art. 457.6 « Le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. »

[Version à jour le 15 juin 2020] Art. 220 « Le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte. (...) ».

3. LA PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'école de l'Odysée a été inaugurée en 2011 et est une des quatre écoles primaires situées à St-Amable, une municipalité de 13 000 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est majoritairement constitué du quartier appelé « Le centre ». L'autre bassin de provenance est celui appelé « Le nouveau quartier » (voir cartes Annexes 2 et 3). La très grande majorité des élèves sont marcheurs, seuls les élèves bénéficiant d'une dérogation pour un choix-école ou d'une protection sont transportés par autobus.

L'indice de milieu socioéconomique (IMSE) (recensement de 2011) du secteur St-Amable était de 9, mais il a été revu à la baisse, niveau 6, suite au recensement de 2017. Le revenu total médian des ménages de la municipalité est de 75 600 \$ par année. De façon individuelle, le revenu médian du secteur Le centre est de 32 179\$ et celui du secteur Le nouveau quartier est de 38 924\$. Ceci est un élément qu'il faut considérer, car 18% des familles sont monoparentales.

Il est intéressant de noter que la population de Saint-Amable est toujours parmi les plus jeunes au Québec avec une moyenne d'âge de 34,7 ans. De plus, 89% de la population dit avoir le français comme langue maternelle. Le recensement de 2016 mentionne également que 27% de la population de St-Amable de plus de 15 ans n'a pas de certificat ou diplôme. Pour le secteur Le centre, le taux est de 28.9% et Le nouveau quartier 13.8%.

L'école travaille en partenariat avec la municipalité et les différents organismes qui se retrouvent sur le territoire tels que : la maison des jeunes, L'Arc-en-ciel des seigneuries, la maison de la famille, le CISSS, le centre d'action bénévole, la régie inter municipale de police Richelieu-St-Laurent, etc. Un partenariat entre l'école et le CPE La Passerelle existe également pour faciliter le passage vers le préscolaire.

4. LA CLIENTÈLE

L'école a accueilli 539 élèves répartis dans 28 groupes réguliers :

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| * 4 groupes de préscolaire | * 4 groupes de 4 ^e année |
| * 3 groupes de 1 ^{re} année | * 4 groupes de 5 ^e année |
| * 1 groupe multi 1-2 | * 1 groupe multi 5-6 |
| * 3 groupes de 2 ^e année | * 3 groupes de 6 ^e année |
| * 3 groupes de 3 ^e année | * 2 groupes DSC |

Le service de garde a reçu environ 300 élèves réguliers et environ 15 élèves sporadiques. Il y a eu en moyenne, 100 élèves inscrits aux journées pédagogiques. La technicienne du SDG gère aussi les dineurs, et nous avons reçu en moyenne 115 dineurs pendant l'année. Une aide-technicienne a été engagée à raison de 17,5 heures/semaine pour aider.

Le programme Passe-Partout est offert aux parents des écoles de Saint-Amable et les activités éducatives se déroulent à l'école de l'Envolée. Deux classes de préscolaire 4 ans à l'école Le Rocher sont également accessibles. Enfin, un Centre de la petite enfance (CPE) est situé en face de l'école.

5. LE PERSONNEL

Le personnel de notre école est composé de 18 titulaires au primaire (dont quatre à temps partagé) et de 4 enseignantes au préscolaire.

L'équipe enseignante est complétée par 7 spécialistes : 3 en éducation physique (dont un à temps partiel), deux en musique (dont un à temps partiel) et deux en anglais (dont un à temps partiel). Cinq orthopédagogues (dont deux à temps partagé et une à temps partiel) travaillent en dénombrement flottant et en ateliers en classe avec les élèves à risque et les élèves EHDAA. Pour terminer, il y a deux orthopédagogues titulaires d'une classe spécialisées DSC.

Les services de professionnels et de T.E.S. sont offerts par un psychologue pour un total de quatre jours par semaine, une psychoéducatrice à cinq jours par semaine, une orthophoniste à quatre jours et demie jours par semaine, trois T.E.S. à 30 heures par semaine, en moyenne, pendant l'année, et deux TES 35 heures pour les classes spécialisées. Finalement, une infirmière et une hygiéniste dentaire sont allouées, selon les besoins, par le CISSME.

L'équipe dynamique du service de garde est composée d'une responsable et de 18 éducatrices. Cette année, elles avaient l'aide de deux PEH à temps partiel et de deux T.E.S. également à temps partiel.

Il ne faut pas passer sous silence le travail remarquable de notre secrétaire. Une deuxième personne venait l'aider à raison de 13h45/semaine. Nous avons aussi l'équivalent de deux concierges à plein temps très occupés. Le directeur est supporté par une direction adjointe à temps plein.

6. LA VIE PARASCOLAIRE ET LA VIE ÉTUDIANTE

En 2019-2020, la rentrée scolaire s'est faite de façon sobre, mais les élèves n'ont pas tardé pour avoir une multitude d'activités.

La vie étudiante a pris plusieurs formes cette année à l'école de l'Odyssee.

Plusieurs projets ont eu lieu ou étaient prévus, mais annulés suite à la fermeture de l'école (voici les principaux) :

- * Le mois de l'activité physique en mai.
- * Le mois de la lecture en avril, mais qui s'est échelonné sur 6 semaines.
- * La participation des élèves de 6^e année au cross-country (FAIT).
- * Équipe de mini-volley.
- * Journée spéciale dans le cadre de l'Halloween (FAIT).
- * Semaine de la persévérance avec la remise de méritas de la persévérance (FAIT).
- * Remise de méritas à la fin de l'année pour la lecture, les mathématiques et les différents spécialistes.
- * Projet « Harmonisons nos couleurs » afin de valoriser les bons comportements (FAIT).
- * La « journée pompier » en juin.
- * Semaine d'activités spéciales pour toute l'école en fin d'année.

Nous avons maintenu notre participation au courrier de la Maison des enfants de Varennes pour une cinquième année consécutive. Plusieurs centaines de lettres ont été reçues par l'organisme, encore une belle réussite.

Nous remercions particulièrement le service de garde pour l'organisation de belles sorties lors des journées pédagogiques et des journées maison stimulantes et souvent très colorées.

7. L'ENCADREMENT

L'encadrement a été travaillé cette année avec le projet « Harmonisons nos couleurs » afin de valoriser le mode de vie de l'école. Une approche d'intervention préventive a été mise de l'avant avec les professionnels et les T.E.S.. Des ateliers de prévention ont été donnés en classe.

Afin d'harmoniser nos pratiques, de faciliter le passage vers le secondaire et afin de diminuer les coûts, nous avons aussi utilisé le même agenda pour toutes les écoles de Saint-Amable.

Il faut souligner le travail du service d'orthopédagogie qui, encore une fois, a réalisé un travail exceptionnel avec nos élèves en difficulté. Les interventions ont toutes convergé vers un seul but : la réussite de tous.

8. L'INTIMIDATION ET VIOLENCE

L'école vise à promouvoir un milieu de vie où les relations interpersonnelles sont harmonieuses et où la violence et l'intimidation n'ont pas leur place.

En 2019-2020, nous avons débuté la révision de notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Différents sondages étaient prévus pour le printemps. Malheureusement, la Covid nous a obligé à reporter la mise à jour de ce document à l'année 2020-2021.

Il est donc difficile de répertorier avec justesse le nombre de cas réels d'intimidation et d'acte de violence. Par contre, il s'agit d'une réalité de notre milieu et le travail de prévention des T.E.S. visait à améliorer les relations harmonieuses. En 2020-2021, l'utilisation de la plate-forme Mozaïk nous permettra une meilleure recension.

Les élèves qui avaient tendance à avoir des conflits lors des périodes non supervisées, ont eu des récréations supervisées par les TES. Cette structure a permis de diminuer de beaucoup les conflits et les situations conduisant à la violence.

Pour l'année 2020, des sondages pour les élèves, les parents et le personnel sont prévus.

9. L'ÉTAT DE LA SITUATION BUDGÉTAIRE

L'école est en équilibre budgétaire et les services ont été maximisés afin de répondre aux besoins des élèves. Il y a eu des ajouts en orthopédagogie, en appui pédagogique et du nombre d'heures pour les T.E.S.

Pour la période pré-Covid, le service de garde était également en équilibre même en bonifiant certains services afin de répondre à des besoins particuliers de certains élèves. Il est important de noter que, sans les mesures spéciales du gouvernement, les finances du service de garde auraient été déficitaires.

Nous prévoyons un budget sans déficit pour entreprendre la nouvelle année 2020-2021.

10. PROJET ÉDUCATIF

Cette section du bilan sera consacrée au projet éducatif et plan d'action de l'école de l'Odysée.

Cette année, il s'agissait de la première année du nouveau projet éducatif. Étant donné la fermeture en lien avec la Covid, il n'y a pas de données comparatives afin d'évaluer notre progression.

Afin d'en rendre la lecture plus facile, nous présenterons seulement les enjeux, les objectifs et les cibles.

Rapport annuel de l'école : évaluation du projet éducatif

| | |
|------------------------|---|
| NOTRE MISSION : | Souris, Ouvre ton esprit, C'est ici que tu t'épanouis. |
| NOTRE VISION : | C'est dans le respect que notre école souhaite communiquer le plaisir d'apprendre. À l'Odyssée, vogueons vers la réussite ! |
| NOS VALEURS : | <ul style="list-style-type: none"> - RESPECT : Accueillir et écouter l'autre en faisant preuve de considération. - PLAISIR : Poser des actions positives et attentionnées afin de créer des instants de bonheur. - COMMUNICATION : S'exprimer clairement et écouter activement les idées des autres en choisissant les bons mots et le moment approprié. |

Résumé global

| Orientation | Objectif | Indicateur | Situation initiale | Situation actuelle ¹ | Évaluation | Tendance | Modification au Plan d'action pour la prochaine année pour poursuivre sur la bonne voie ou pour redresser la situation |
|---|---|--------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Orientation I Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel. | Objectif I.1 D'ici juin 2022, maintenir ou augmenter le résultat sommaire en écriture de chaque cohorte d'une année à l'autre. | Résultats sommaire en écriture | Résultat moyen en écriture 2017-2018 (Voir tableau en annexe I) | Aucune donnée amassée | Il est impossible d'évaluer l'impact. |  | Poursuite des quatre moyens identifié au plan d'action. |

| | | | | | | | |
|---|---|--|--------------------------|-----------------------|---------------------------------------|---|---|
| Orientation 2 Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire | Objectif 2.1 D'ici juin 2022, l'appréciation des parents de l'école quant à la possibilité de s'impliquer dans les activités de l'école s'ils le souhaitent atteindra la cible de 8.01 sur 10. | Résultats au sondage auprès des parents de l'école | 7.90 sur 10 | Aucune donnée amassée | Il est impossible d'évaluer l'impact. |  | Poursuite des quatre moyens identifié au plan d'action. |
| Orientation 3 Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire | Objectif 3.1 D'ici juin 2022, l'appréciation des élèves du 3e cycle, quant à la qualité des relations entre eux atteindra la cible de 7.8 sur 10. | Résultats au sondage auprès des parents de l'école | 7.33 sur 10 entre élèves | Aucune donnée amassée | Il est impossible d'évaluer l'impact. |  | Poursuite des quatre moyens identifié au plan d'action. |

Légende :  Action requise  À surveiller  En voie de réalisation

Tendance : ↑ : Amélioration

→ : Aucune amélioration significative

↓ : Régression

Considérant la fermeture de notre établissement le 12 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 et des modifications apportées au régime pédagogique par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour tenir compte de cette situation, les résultats scolaires des élèves ne peuvent statistiquement être comparés aux résultats de l'année de référence (situation initiale).

Le code d'évaluation  « À surveiller » est utilisé.

11. LES INITIATIVES DANS LE MILIEU

Il faut mentionner, encore une fois, qu'il existe une belle collaboration entre les écoles et la municipalité. Cette collaboration a permis d'offrir à la communauté différents services.

Il est également important de souligner la participation des directions des écoles de Saint-Amable à plusieurs comités de la région. Cette implication permet des échanges qui favorisent le partenariat école/milieu.

Afin d'augmenter la sécurité dans le stationnement et le débarcadère, le service d'accompagnateur a été reconduit. Le service consiste à demander à des élèves de 5^e et 6^e année d'accueillir les petits dans le débarcadère des parents et de les accompagner jusqu'au service de garde. L'élève doit s'assurer que l'enfant donne bien sa présence au service de garde. Ce service permet aux jeunes de circuler de manière sécuritaire le matin et d'ouvrir la porte qui est très lourde pour un jeune de 5, 6 ou 7 ans. Les parents peuvent ainsi utiliser le débarcadère et arrêter d'entrer dans le stationnement de l'école. La sécurité des jeunes en est accrue. Fait nouveau à noter, l'installation d'une guérite a été inscrite au plan d'action des ressources matérielles de la CSP.

Un plan de réaménagement du débarcadère a également été élaboré. Malheureusement, La Covid a retardé l'aménagement qui était prévu pour l'été 2020.

Dans un autre optique, afin d'augmenter notre rôle de lieu récréatif pour le quartier, l'école a refait une demande de financement au gouvernement, via la mesure 50530, pour améliorer l'aménagement de la cour d'école. Cette demande a été acceptée et le processus a débuté afin d'aménager un terrain de soccer avec une surface synthétique. On prévoit la fin des travaux pour le printemps 2021.

CONCLUSION

En conclusion, l'équipe de l'école de l'Odysée a travaillé avec passion afin d'ajuster ses approches pédagogiques. L'ouverture de l'équipe est un levier important pour la réussite de nos élèves.

Dans un milieu comme celui de l'Odysée, il est important d'agir autrement afin que ce milieu soit plus qu'une école. En septembre 2020, malgré les conditions sanitaires en lien avec la Covid, nous poursuivrons notre virement positif pour l'application du mode de vie et nous mettrons en place de nouvelles structures afin d'améliorer la réussite de nos élèves.

Une très grande implication de notre personnel enseignant aux perfectionnements offerts par le Service des Ressources Éducatives de la Commission scolaire a fait en sorte de modifier certaines pratiques pédagogiques et a permis d'atteindre plusieurs objectifs fixés dans notre convention de gestion et de réussite éducative.

Nos objectifs pour 2020-2021 :

- Poursuite de la mise en place d'une gestion positive du mode de vie pour 2020-2021.
- Généraliser le compostage pour toute l'école avec un projet entrepreneurial.
- Aménagement d'un jardin pédagogique.
- Poursuivre l'activité "pompiers d'un jour".
- Travailler la progression des apprentissages en écriture.
- Poursuivre programme Ribambelle.
- Améliorer la prévention (ex la rentrée scolaire) par les T.E.S. des élèves très anxieux.
- Donner du temps aux enseignants afin qu'ils puissent mettre en place les nouvelles méthodes d'enseignement (CAP).
- Développer une façon de diminuer l'anxiété chez nos jeunes avec la poursuite d'ateliers pour les parents.
- Poursuivre le projet des accompagnateurs par les élèves de 5^e et de 6^e année auprès des jeunes du préscolaire et du 1^{er} cycle.
- Poursuivre le projet de pairs aidants
- Travailler les pratiques gagnantes afin d'améliorer le milieu de vie des élèves.
- Poursuivre l'amélioration des installations extérieures grâce à la mesure 50530.

Christian Descôteaux
Directeur
École de l'Odysée

BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020

Le conseil d'établissement de l'école de l'odyssée est formé de :

- 5 parents, dont un président
- 3 enseignants
- 1 personnel de soutien (non comblé)
- 1 intervenante du service de garde
- le directeur d'école (sans droit de vote)

Un parent a siégé au Comité de parents et elle nous a très bien résumé et informé du contenu des séances du Comité de parents.

Étant donné la situation de pandémie, le conseil d'établissement a tenu 3 séances à l'école de 18 h 30 à 21 h 30 et une virtuelle selon les dates suivantes :

1. 15 octobre 2019
2. 10 décembre 2019
3. 18 février 2020
4. 16 juin 2020 (virtuelle)

Au cours de l'année, nous avons traité des dossiers suivants :

- ◆ **Le CE a adopté** : L'utilisation des différentes mesures, les activités éducatives complémentaires, les campagnes de financement, le financement du terrain de soccer et le choix de la compagnie de photo,
- ◆ **Le CE a approuvé** : La rentrée progressive des préscolaires, le coût des cahiers d'exercices, la liste des effets scolaires, le rapport budgétaire 2020-2021, la grille-matière.
- ◆ **Le CE a été consulté et a donné son avis sur** : L'acte d'établissement, les critères de sélection d'une direction, l'ajout d'un groupe de préscolaire 4 ans et le fonctionnement du SDG
- ◆ **Le CE a été informé** sur les améliorations physique faites et prévues à l'école.
- ◆ **Le CE a révisé** les règles de régis interne pour 2019-2020

En collaboration avec l'organisation de participation des parents (OPP), plusieurs parents se sont portés bénévoles et ont été impliqués dans plusieurs activités de l'école cette année :

- ◆ Dîner maïs pour le début de l'année,
- ◆ Repas hot-dog avec le SDG,
- ◆ Le recouvrement des livres de la bibliothèque,
- ◆ Nous avons une personne responsable de la bibliothèque et des bénévoles qui vont à la bibliothèque.
- ◆ La vaccination,
- ◆ Les photos scolaires,
- ◆ L'accompagnement en sortie,
- ◆ Le mois de l'éducation physique (annulé),
- ◆ Le mois de la lecture,
- ◆ Les campagnes de financement,
- ◆ Diverse activités dans les classes et dans l'école.

L'ambiance de travail était détendue et efficace. La belle collaboration active de chacun et chacune est à souligner. Les enfants, leur réussite ainsi que leur sécurité ont été, comme toujours, au cœur de nos préoccupations tout au long de l'année.

Madame Caroline Fortier tient à remercier les membres du conseil d'établissement pour la participation et le travail effectué cette année.

Christian Descôteaux
Directeur

Caroline Fortier
Présidente

Annexe I : Résultat moyen en écriture 2017-2018

| | Filles | Gars | Écart | Tous | Réussite |
|-----------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------|-----------------|
| 1^{re} année | 77,50% | 74,80% | -2,70% | 76,20% | 89,30% |
| CSP | 80,20% | 77,00% | -3,20% | 78,60% | |
| 2^e année | 79,80% | 76,00% | -3,80% | 77,80% | 98,10% |
| CSP | 80,70% | 76,20% | -4,50% | 78,40% | |
| 3^e année | 78,90% | 74,80% | -4,10% | 76,60% | 93,80% |
| CSP | 79,90% | 75,20% | -4,70% | 77,50% | |
| 4^e année | 78,10% | 76,90% | -1,20% | 77,50% | 94,70% |
| CSP | 80,20% | 75,20% | -5,00% | 77,60% | |
| 5^e année | 77,80% | 67,70% | -10,10% | 73,00% | 92,30% |
| CSP | 79,80% | 74,40% | -5,40% | 77,10% | |
| 6^e année | 80,10% | 75,10% | -5,00% | 76,90% | 96,00% |
| CSP | 81,30% | 75,30% | -6,00% | 78,40% | |
